Municipalité de Auclair

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE SUR LE **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-11 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2014-06 ET SES AMENDEMENTS MODIFIANT LES AFFECTATIONS DU SOL DE LA MUNICIPALITÉ DE AUCLAIR**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution 2023-08 à sa séance régulière du 9 janvier 2023, tiendra une consultation publique le 6 février 2023, à 19h, à la salle municipale située au 773-A rue du Clocher en conformité des dispositions de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.a-19.1) ;

Qu'il soit visé par ce projet de règlement de modifier la compatibilité des usages dans les affectations agricoles de la Municipalité de Auclair ;

Que le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Municipalité de Auclair ;

Qu'au cours de cette consultation publique, le maire rendra disponible un document qui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet peuvent le faire sur place, par écrit ou par courriel adressé à la Municipalité de Auclair ;

Que ce projet est disponible pour consultation au bureau municipal, 681, du Clocher, aux heures habituelles d'ouverture (9h à 11h30, 12h30 à 16h00 du lundi au jeudi) ainsi que sur le site web de la municipalité : www.municipaliteauclair.ca

Donné à Auclair
Ce 16 janvier 2023
Par

Josée Dubé
Directrice générale

Municipalité de Auclair

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE SUR LE **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2014-07 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE AUCLAIR**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution 2023-09 à sa séance régulière du 9 janvier 2023, tiendra une consultation publique le 6 février 2023 à 19h au 773-A rue du Clocher en conformité des dispositions de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.a-19.1) ;

Qu'il soit visé par ce projet de règlement d'amender les dispositions applicables aux usages secondaires à l'agriculture et aux conditions d'implantation résidentielle en zone EAB de la Municipalité de Auclair ;

Que le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Municipalité de Auclair ;

Qu'au cours de cette consultation publique, le maire rendra disponible un document qui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet peuvent le faire sur place, par écrit ou par courriel adressé à la Municipalité de Auclair ;

Que ce projet est disponible pour consultation au bureau municipal, 681, du Rocher, aux heures habituelles d'ouverture (9h à 11h30, 12h30 à 16h30 du lundi au jeudi) ainsi que sur le site web de la municipalité : www.municipaliteauclair.ca

Donné à Auclair ;
Ce 16 janvier 2023
Par

Josée Dubé
Directrice Générale